
S É N A T

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE 1968-1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 14 mai 1969. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Edgar Faure, Ministre de l'Éducation nationale, sur les problèmes de l'enseignement, spécialement l'application de la loi d'orientation du 12 novembre 1968.

Décrivant les grandes lignes de la mise en œuvre de la réforme, le ministre a tout d'abord souligné la très importante contribution que le Sénat en général et la Commission des Affaires culturelles en particulier avaient apportée à la mise au point de la loi et le très large assentiment qu'avait rencontré le projet de loi auprès des Sénateurs.

Le ministre a rappelé les grandes étapes de la mise en application de la loi :

- la consultation préalable à l'établissement de la liste des unités d'enseignement et de recherche ;
- le déroulement satisfaisant des élections ;
- la mise en place des conseils transitoires pour la gestion des établissements existants ;
- la désignation des contours des nouvelles universités en vue d'éviter à la fois la « balkanisation » de l'enseignement supérieur et le maintien des cloisonnements anciens.

La loi a précisé sur ce point que les nouvelles universités devraient être pluri-disciplinaires, principe sur lequel la commission sénatoriale de contrôle créée en 1966 avait attiré l'attention du Gouvernement.

Des arrêtés récents ont déjà désigné dans un certain nombre d'agglomérations 17 universités et 6 centres universitaires ; dans les toutes prochaines semaines, cette liste sera complétée en ce qui concerne les grandes agglomérations et la région parisienne.

M. Edgar Faure a exposé la façon dont étaient appliquées les dispositions de la loi relatives au contrôle continu des connaissances et aux examens, en soulignant l'intérêt qu'il attachait au problème des étudiants salariés et des diplômes nationaux.

Le ministre a évoqué le schéma d'organisation de l'enseignement supérieur : le premier cycle de deux ans devrait constituer une période de transition et de détermination de l'orientation grâce à son caractère pluridisciplinaire ; le deuxième cycle devrait être plus spécialisé, enfin le troisième cycle permettrait, en retrouvant les principes de pluridisciplinarité grâce à des associations de disciplines, de constituer un cycle de recherche. Cette organisation rejoint les principes posés par la Commission sénatoriale de Contrôle en 1966.

M. Edgar Faure a fait remarquer qu'il ne pensait pas que l'enseignement de la sociologie devait être donné pendant les premières années.

Le ministre a répondu à M. Rougeron sur le problème des diplômes et de leur éventuelle dévaluation.

En réponse à une question de M. Caillavet, M. Edgar Faure a eu l'occasion d'expliquer son attitude à l'égard de l'agrégation et du C. A. P. E. S. Il faut d'urgence mettre en œuvre un mode de recrutement qui permette d'assurer une formation de même valeur à ceux qui enseignent dans des classes identiques et qui appartiennent encore à des catégories extrêmement différentes ; il a insisté sur la nécessité, pour tous les enseignants, d'une formation pédagogique approfondie comportant notamment l'étude des méthodes et techniques modernes d'enseignement ainsi que sur la nécessité de compléter cette formation par un stage pratique.

Sur ce point, la politique définie par le ministre rejoint fort heureusement les recommandations de la Commission sénatoriale

de Contrôle de 1966, a noté M. Edgar Faure, qui s'est réjoui de constater que les membres de la commission, unanimes, attachaient autant d'importance que lui à la nécessité d'une formation pédagogique approfondie des enseignants, la connaissance des enfants et des adolescents étant la condition fondamentale de l'efficacité de l'enseignement et de l'orientation.

Le ministre ne verrait que des avantages à ce qu'un débat parlementaire intervienne sur l'ensemble de ces problèmes.

M. Edgar Faure a également répondu à des questions posées par MM. Cogniot, Hubert Durand et Chauvin, vice-président de la commission, en particulier sur les problèmes de l'enseignement secondaire.

Mercredi 21 mai 1969. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a d'abord entendu M. Denis Perier-Daville, Président de la Société des rédacteurs du *Figaro*, et M. Schwoebel, Président de la Fédération française des Sociétés de journalistes, sur les problèmes posés par la crise du *Figaro*, et d'une façon plus générale sur les problèmes de gestion des entreprises de presse et de l'information.

M. Perier-Daville a fait l'historique du journal *Le Figaro* depuis la Libération et exposé le point de vue des journalistes qui ont décidé de se mettre en grève le 12 mai pour une durée indéterminée ; le 14 mai la Société fermière du *Figaro* cessait juridiquement d'exister et le bail n'était pas renouvelé. Les propositions des propriétaires n'avaient pas été jugées acceptables par l'assemblée générale des journalistes. Le président de la Société des rédacteurs a précisé que leurs revendications étaient morales et non matérielles et que leur combat avait pour raison d'être la fidélité à certains principes. Le point de litige essentiel consiste, a-t-il ajouté, dans la nécessité de prévoir une majorité qualifiée pour prendre les décisions les plus importantes — comme la nomination ou la révocation du directeur — dans le futur conseil d'administration de la société de gestion

M. Schwoebel a évoqué le problème général du statut des entreprises de presse. Deux dangers menacent selon lui ce genre d'entreprises, les interventions du pouvoir et celles des puissances économiques. C'est pourquoi le législateur devrait se préoccuper d'élaborer un nouveau statut modernisant les structures juridiques car le rôle des entreprises de presse, industrielles certes, mais qui doivent être aussi au service des citoyens, a évolué rapidement. Actuellement, a ajouté M. Schwoebel, un malaise général règne dans le droit de la communication.

Des réponses ont été fournies aux questions posées par MM. Aubin, Caillavet, Minot et Diligent.

La commission a entendu ensuite M. Hamelin, Président Directeur général de la Société du *Figaro*. Celui-ci a indiqué que trois préoccupations étaient essentielles : respecter la réglementation existante, moderniser l'entreprise, assurer la liberté de la presse. M. Hamelin a exposé les nouvelles propositions faites par les propriétaires à la Société des rédacteurs pour mettre fin à la grève. Il a enfin répondu aux questions de MM. Diligent, Caillavet et Aubin.